

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 novembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 2 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace intercommunal de Villefranche d'Albi, sous la présidence de Didier SOMEN.

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 12
Voix délibératives : 12

Titulaires présents : Didier Somen, Jean-Claude Clergue, Thierry Maliet, Jean-Luc Cantaloube, Sylvian Cals, Jean-Luc Espitalier, Guy Gavalda, Pierre Cahuzac, Valérie Vithe, Eric Pujol,

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain Astié, Patrick Lavagne

Titulaires excusés : André Cabot, Alain Rouquier, Sabine Boudou-Ourlhiac, Jean-David Roockx

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Anaïs Huot, François Greffier, Julien Frat, Christian Bruhat

Secrétaire de séance : Guy Gavalda

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h00. Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (10 titulaires présents et 2 suppléants) et constaté que le quorum était atteint (12/23). Damien Chamayou est excusé : il représente le PTAB à l'Assemblée des Territoires qui se tient à Villefranche de Lauragais. Guy Gavalda est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 3 avril 2017

Le président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 3 avril 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les programmes et opérations en cours :

• Nouveaux dispositifs d'intervention de la Région et préparation du nouveau Contrat (2018-2021) :

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle de la Région, un nouveau dispositif d'intervention en appui aux territoires de projet a été défini. Il a été présenté le 27 septembre dernier à Carmaux (voir diaporama ci-joint). Il implique la mise en place d'un nouveau contrat-cadre d'objectifs pluriannuels sur la période 2018-2021. Ce nouveau contrat devra s'appuyer sur le Projet du Territoire (mise à jour du diagnostic, point sur l'état d'avancement, analyse des relations avec les territoires voisins) qui doit se traduire par un programme d'actions spatialisé et phasé dans le temps. Ce nouveau contrat intégrera l'ensemble des dispositifs d'intervention de la Région sur le territoire (Contrat Grand Site, Contrats ville-centre et bourgs-centres). Pour le dispositif « ville et bourg-centre », il est demandé d'en informer toutes les communes identifiées « pôles-relais » dans les SCoT. Une réunion avec toutes les communes concernées et les services de la Région est programmée le 23/11 à la mairie e Carmaux.

Dans ce nouveau contrat, il est prévu la création d'une dotation pour l'innovation et l'expérimentation: chaque territoire est invité à proposer 1 ou 2 thématiques d'innovation et d'expérimentation pour la période (avec la création d'un fonds régional spécifique) pour soutenir des actions d'investissement ou exceptionnellement des actions de fonctionnement. Une aide à l'ingénierie territoriale est également prévue.

Concernant l'aide à l'ingénierie pour 2017, elle a été accordée sur la base de la subvention 2016 (à savoir 90 539 €) mais le niveau d'intervention dans le nouveau contrat n'est pas encore connu pour notre territoire (une réunion avec les services de la Région pourra être organisée d'ici la fin de l'année).

L'objectif étant de pouvoir contractualiser en mars-avril 2018, les communautés de communes seront consultées en janvier-février, le conseil de développement et les différentes commissions devant être également mobilisés sur ce nouveau contrat

• **Contrat de Ruralité**

Le Contrat de Ruralité est maintenu avec une dotation spécifique (DSIL), gérée par le Préfet de Région en liaison avec les services des préfectures de département. Les services de la Préfecture ont proposé plusieurs dates pour organiser un comité de pilotage sur l'avancement de la programmation 2017 et les perspectives pour 2018: la date du 4/12 à 9h30 est retenue d'un commun accord.

• **Projet Alimentaire Territorial**

Anaïs Huot, chargée de mission agriculture et circuits courts, a fait le point sur les différentes opérations engagées, dans le cadre de la préparation du Projet Alimentaire Territorial : enquête consommation de produits locaux (550 réponses en ligne à ce jour), approvisionnement de la restauration collective (animation du réseau et communication), mise en place du Défi Famille Alimentation Locale en lien avec les structures relais : EVS Les Cabannes et Alban, Centres sociaux de Carmaux et du Ségala Tarnais, service enfance-jeunesse Centre Tarn. (voir document ci-joint)

Il est proposé d'organiser un Forum de l'Alimentation Locale mi-avril 2018 pour restituer les résultats de l'enquête consommation et mobiliser de nouveaux acteurs pour participer à la définition du programme d'actions 2018-2019, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents :

○ **Demande Leader / Action collective pour le Projet Alimentaire Territorial 2017-2018 :**

- Coût total : 61 128 ,93 €
- Leader : 29 341,89 € (48%)
- TEPCV : 12 827,20 €
- Autofinancement : 18 959,84 € dont PTAB 8 017,00 €

Une convention de partenariat sera établie avec nos partenaires (Chambre d'agriculture, Chambre de Métiers et Communauté de Communes des Monts Alban-Villefrancois) qui mobiliseront conjointement un cofinancement de 10 942,84 € et recevront la contrepartie du financement Leader qui sera reversée par le PTAB, sur présentation des justificatifs de dépenses, après réception de la subvention Leader.

○ **Demande DRAAF / Organisation d'un Forum de l'Alimentation Locale**

- Coût total : 4 000 €
- Ministère de l'Agriculture : 3 000 € (75%)
- Autofinancement : 1 000 €

• TEPCV

La circulaire Hulot aux Préfets de Région (que nous venons juste de recevoir !) instaurait de nouvelles règles de gestion et de contrôle des fonds TEPCV : délibération antérieure à la signature de la convention, subvention dégressive si retard d'engagement par rapport aux prévisions, etc... en raison d'un manque de crédits de financement de 350 millions d'euros ! (abondés depuis de 75 millions d'euros)

Comme d'autres territoires et en accord avec les réseaux (CLER, ANPP, Amorce, etc...), le Président a adressé en accord avec les collectivités concernées, le 3 novembre dernier, une lettre au Ministre de la Transition, pour l'alerter sur les difficultés que cela allait générer pour nos collectivités qui ne pourraient pas atteindre leurs objectifs et mettrait en péril financier les opérations déjà engagées... avec plus de 700 000 € de subventions qui pourraient être remises en question !

Alors que ce mouvement de protestation se développait dans la sphère politique et médiatique, nous avons appris ce matin que Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre, avait déclaré que :

- Il est impensable que la parole de l'Etat ne soit pas tenue
- Que le cadre de gestion des subventions TEPCV sera « *rigoureux et souple à la fois* » :

- Rigoureux : sur la **date limite d'engagement des projets**, "*connue par les élu.es au moment de la signature*" et qui ne sera pas négociable.
- Souple : sur les **critères d'appréciation** de l'engagement des projets - seraient valables : marché public, bon de commande, ou même justification de l'engagement de travaux en régie.
- Souple : sur la **date de délibération** postérieure à la date de signature du contrat, car les "*élu.es ont agi en bonne foi, sous la pression de l'État*". "*Les conventions TEPCV signées avec délibération intervenant après la signature seront considérées comme « positives »*"

Une nouvelle circulaire ministérielle sera adressée aux préfets dans les jours qui viennent (nous vous en tiendrons au courant)

En attendant et compte-tenu de ces nouvelles données, la **date d'échéance pour l'engagement** des opérations inscrites dans les conventions TEPCV étant toujours le **31 décembre 2017**, le **Comité Syndical recommande à toutes les collectivités concernées :**

- De prendre au plus tôt une délibération d'engagement de l'opération conventionnée
- De faire remonter au PTAB, avant le 31 décembre 2017, tout justificatif d'engagement des dépenses visées dans la convention pour l'opération concernée (devis signé, bon de commande, signature d'engagement d'un marché, signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre ou diagnostic préalable à rénovation...)

L'équipe technique du PTAB se tient à votre disposition pour vous aider à faire remonter ces justificatifs.

- **Leader**

François Greffier, chef de projet Leader, présente (voir documents ci-joints):

- l'état d'avancement du programme Leader : 444 389 € de programmés (soit 20% de l'enveloppe)
- la liste des 8 opérations déjà programmées qui représentent un coût total de 5 083 209 € TTC pour 15% de financement Leader
- la liste des projets identifiés qui pourraient bénéficier d'un financement Leader, dont 10 opérations programmables dès que les arrêtés de cofinancement auront été pris, et qui mobiliseraient près de 190 000 € de fonds Leader supplémentaires

Plusieurs opérations dont le PTAB est maître d'ouvrage sont présentées pour délibération :

- Action collective pour le Projet Alimentaire Territorial (voir ci-dessus)
- **Demande Leader / Promotion-Communication du territoire :**
 - Coût total : 22 732,23 €
 - Leader : 10 911,47 € (48%)
 - Autofinancement PTAB : 11 820,76 € (52%)

Cette opération concerne : la conception et la mise en ligne du nouveau site internet <http://www.pays-albigeois-bastides.fr>, la conception et l'édition d'un dépliant pour la promotion des produits locaux auprès de la clientèle touristique, l'enquête « image » menée en partenariat avec l'Université Champollion dans le cadre du conseil de développement, l'acquisition d'une banque de photos du territoire, l'acquisition d'un appareil photo numérique et la réalisation d'une vidéo de présentation des actions menées sur le territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

- L'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie du Territoire (voir ci-dessous)

Etant toujours en attente des arrêtés d'attribution des différents cofinanceurs et compte-tenu des délais nécessaires à l'instruction des services de la DDT, le prochain comité de programmation Leader ne pourra pas se tenir avant la fin janvier 2018.

- **Etude de signalisation économique et touristique**

Suite à la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et à l'audition de deux bureaux d'études, il a été retenu le bureau d'étude ASCODE, basé à Cahors, pour la réalisation de l'étude opérationnelle de signalisation économique et touristique, sur l'ensemble du territoire du PTAB pour un coût total de 55 200 € TTC.

Cette étude permettra, sur la base d'un diagnostic de terrain, dans le cadre d'une démarche concertée avec les offices de tourisme, les communautés de communes et l'ensemble des communes à établir un schéma de signalisation global (avec une charte commune de signalisation à l'échelle du territoire), qui permettra ensuite à chaque communauté de communes de définir son programme de signalisation locale et de consulter les entreprises pour le mettre en place.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût total : 55 200 € TTC
- Demande Leader : 26 496 € (48%)
- Demande Conseil Départemental : 12 144 € (22%) car le département exclue de son assiette éligible les communes du carmausin considérées comme non rurales
- Autofinancement : 16 560 €

Nous devons attendre le retour du département pour délibérer sur le plan de financement définitif et présenter notre dossier au comité de programmation Leader.

Les dossiers de demande étant déposés, nous pouvons engager l'opération.

La **réunion de lancement** de l'étude avec le comité de pilotage et le comité technique est fixée au **jeudi 7 décembre à 10h** à l'espace intercommunal de Villefranche d'Albi.

• Appli Jeu Famille :

Dans le cadre du réseau des Offices de Tourisme du Pays (Albi, Du Pays Cordais au Pays de Vaour, Ségala Tarnais, Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois, Centre Tarn) avec l'accompagnement du CDT, il avait été décidé de concevoir un jeu de type application pour mobile, pour toucher les familles avec des enfants (6-12 ans) et les amener à parcourir notre territoire à la découverte des contes et légendes.

Une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, a donc été lancée, sur la base d'un cahier des charges défini en commun.

Quatre prestataires ont fait acte de candidature : 2 avaient été pressentis pour être auditionnés en vue d'en choisir un.

Le plan de financement prévisionnel a été établi à :

- **Coût total : 80 000 € (HT)** avec un plan de communication adapté
- OT Albi (non éligible au programme Leader) : 16 000 € HT
- **PTAB : 64 000 € HT**
 - Leader (48%) : 30 720 €
 - Autofinancement PTAB (20%) : 12 800 € + 3,6 % (TVA)
 - Participation des 4 OT : 20 480 € soit 5 120 € par OT

Au vu de ce plan de financement et malgré un accord de principe en juillet, la présidente de l'OT d'Albi nous a informé par courriel ce jour qu'elle ne pouvait pas s'engager financièrement sur cette opération (priorité à la traduction en anglais du site multilingue de l'OT et aménagement des nouveaux locaux...).

Au de cette prise de décision unilatérale, le comité syndical considère qu'il serait difficile de mener à bout ce projet sans Albi, qui est un point d'entrée principal et qui rayonne naturellement sur l'ensemble de notre territoire.

Il est proposé d'organiser au plus tôt (29/11 ou 1/12) une réunion d'échanges avec les responsables des OT et les élus chargés du tourisme dans les communautés de communes afin d'adopter une position commune, par rapport à cette opération et plus largement sur nos attentes par rapport à notre collaboration avec Albi.

3. Proposition d'une Décision Modificative (DM1)

Le président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de voter une décision modificative au budget prévisionnel 2017 pour ajuster les crédits budgétaires de fonctionnement qui s'avèrent insuffisants pour clôturer l'exercice 2017 et régulariser des dépenses et des recettes d'investissement (programme TEPCV1 et Plan Climat 2015).

En effet certaines dépenses et subventions inscrites à la section d'investissement ont été requalifiées comme étant des dépenses et recettes de fonctionnement (études et diagnostics énergétiques pour les bâtiments des collectivités, panneaux et petit matériel pour les communes...)

FONCTIONNEMENT :

Au Chapitre 012, inscrire :

- 15 000 € en dépenses (remplacement pendant le congé maternité d'Emmanuelle SUBSOL)
- 8 700 € en recettes au 6419 (remboursement IJ Congé maternité Emmanuelle SUBSOL)

Régularisation des recettes d'investissement de 2015 :

- au compte 74718 pour un montant de 122 920 € (TEPCV 1)
- au compte 7472 pour un montant de 14 244 .63 € (Plan climat Région)

Répartition des recettes portées aux comptes 74718 et 7472 comme suit :

- Compte 60632 (Fournitures de petit équipement) : 14 244.63 €
- Compte 617 (Etudes et recherches) : - 16 875.22 €

Après en avoir délibéré, la DM1 est approuvée à l'unanimité des membres présents

4. Engagement du nouveau PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) mutualisé avec les 5 communautés de communes

Comme décidé au comité syndical du 3 avril 2017 et conformément aux délibérations des communautés de communes qui ont décidé de confier au Pôle Territorial la mission d'élaborer un nouveau PCAET mutualisé à l'échelle du territoire, le Pôle Territorial a répondu à l'appel à projet de en vue de mobiliser les aides de l'ADEME. Le PETR a obtenu l'accord de financement de l'ADEME (45 000 €) et compte mobiliser un cofinancement Leader.

Une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, a été lancée sur la base du cahier des charges établi en commun accord avec les communautés de communes.

Deux bureaux d'études ont déposé leur candidature et suite à audition, le groupement de bureaux d'études SOLAGRO – INDDIGO – HESPUL – ARTIFEX a été retenu (voir synthèse de leur proposition ci jointe).

Plusieurs options étant proposées, il a été décidé d'un commun accord de retenir :

- Offre de base (qui intègre le diagnostic de production alimentaire) : 79 487,50 € HT
- Option 1 : Réalisation de bilans d'émission de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de chaque communauté de communes : 8 775 € HT
- Option 2 : Schéma territorial de développement de la méthanisation : 13 500 € HT
- Option 3 : Plan de communication et édition des supports : 13 470 € HT

Pour un total de 141 869,40 € TTC

Pour accompagner la démarche d'élaboration du PCAET, un partenariat a été établi avec l'UNADEL pour mettre en place, à titre expérimental, des « Ecoutes citoyennes pour la transition énergétique».

Cette démarche s'appuie sur un groupe d'acteurs, dans le cadre du Conseil de Développement pour sensibiliser la population, impliquer les acteurs locaux dans la réalisation du diagnostic et les associer à la définition de la stratégie « Climat-Air-Energie » du territoire. Concrètement, 10 à 15 personnes constituées en binôme ont pour objectif d'aller à la rencontre des habitants (40-60 personnes interrogées), pour identifier les freins et les leviers, mais aussi les opportunités et les idées, et ainsi se projeter collectivement dans le projet de PCAET pour être en capacité de faire des propositions aux élus...

Pour ce faire, il est proposé de passer convention avec l'UNADEL (voir ci-joint) afin de cofinancer cette démarche à hauteur de 50% des dépenses (soit 5 000 €).

Il est proposé au comité syndical de délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Demande Leader / Elaboration du PCAET mutualisé

- **Coût total : 146 869,40 € TTC**
- Demande Leader : 59 535,52 € (40,5%)
- ADEME : 45 000 €
- TEPCV (étude méthanisation) : 12 960 €
- Autofinancement : 29 373,88 € (20%)

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
Guy Gavalda**